Les modifications apportées à la fiche de votre association sont enregistrées

Option A : inscription de votre association à l'annuaire

Vous êtes dans une démarche d'inscription de votre association à l'annuaire inter-communal.
Vous venez de terminer l'étape 2 en complétant votre fiche.

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté va vérifier, dans les meilleurs délais, le contenu de votre fiche.
Si tout va bien, vous recevrez par courriel la confirmation de la validation de votre fiche et de sa diffusion dans l'annuaire inter-communal des associations.

Des précisions sont nécessaires pour valider votre fiche ?
Vous recevrez un courriel afin dans lequel des compléments d'information vous seront demandés afin que votre fiche puisse être validée, et publiée.

Option B : mise à jour de votre fiche déjà présente dans l'annuaire

Votre association est déjà présente dans l'annuaire intercommunal.
Vous venez de procéder à la mise à jour de votre fiche.

Les informations mises à jour seront visibles dans quelques instants.